

**Conseil municipal du
4 février 2020**

L'an deux mille vingt le 4 du mois de février, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles Grévin, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation : le 28 janvier 2020

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt, Galland, Laudoux, Morel, Lasselin, Thelliez, Richard, Eickmayer, Machut, Boleux.

Messieurs Grevin, Devenot, Baelus, Szatan, Sarot, Roche, Coquelle,
Dessaint, Jouvenet, Fleury, Surelle.

Etaient excusés : Madame Belverge-Lukowiak (procuration à Mr Baelus)
Monsieur Eve

Etaient absents : Messieurs Manhab, Poulain.

Monsieur Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :
Madame Thelliez

Compte –rendu du conseil du 3/12/2019 :

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le compte rendu

On passe à l'ordre du jour :

1. Rapport d'orientation budgétaire pour 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires, préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport a été élaboré à partir des informations actuellement disponibles.
Des évolutions seront possibles jusqu'au vote du budget selon les données.

CONTEXTE ECONOMIQUE :

1- EUROPEEN :

Taux de croissance	2015	2016	2017	2018
	1,9%	1,6%	2,4%	1.7%

Le niveau de la croissance en 2018 (1,7%) a montré les fragilités de la reprise de l'économie française. C'est en 2017 que la France a enregistré sa meilleure croissance (2,4%). Depuis 2007 avec un investissement des entreprises et des créations d'emplois au plus haut depuis 10 ans, 2018 a été marqué par un détournement conjoncturel. L'environnement international n'est pas le seul facteur qui explique le ralentissement de 2018.

En effet, même si le ralentissement de la croissance française est commun aux grandes économies de la zone euro, la croissance française est passée de 2,4% en 2017 à 1,7% fin 2018.

Ceci s'explique par un calendrier fiscal défavorable en début d'année 2018 (hausse de la taxe carbone, des taxes sur le tabac, la hausse de la CSG) et dans une moindre mesure par les grèves de transport. Néanmoins, la fin d'année 2018 a été marquée par des mesures fiscales de soutien au revenu (dégrèvement de la taxe d'habitation pour une tranche de contribuables, baisse des cotisations des salariés) qui ont conduit à un accroissement du pouvoir d'achat des ménages de 1,1% sur le dernier trimestre de 2018. Cette hausse du pouvoir d'achat n'a pas mené à une augmentation de la consommation mais plutôt à une hausse de l'épargne des ménages.

En 2019, la croissance serait tirée par la hausse du pouvoir d'achat (+2,5%) soutenue par les mesures socio-fiscales. L'inflation totale (IPCH) continuerait à reculer jusqu'à 1,1% en moyenne annuelle en 2020 en lien avec des prix de l'énergie à la baisse. Elle se redresserait à 1,3% en 2021. L'inflation hors énergie et alimentation serait encore faible en 2019 (0,6%) mais elle devrait remonter progressivement pour atteindre 1,3% en 2021, ceci en lien avec la baisse du chômage et la hausse des salaires.

Dans ce contexte, la consommation des ménages serait dynamique (+1,6%) mais augmenterait proportionnellement moins que le revenu.

Il est estimé que l'année 2020 marquerait un retour progressif vers la croissance potentielle contrairement à 2018 et 2019. Bien que la croissance de la consommation des ménages devrait résister en 2020 à un niveau de 1,7 %, la demande adressée resterait faible. Les projections de croissance et d'inflation sont sujettes à des aléas importants et négatifs sur le plan extérieur, notamment sur le calendrier et les modalités du Brexit.

2-NATIONAL :

	2015	2016	2017	2018
Taux de croissance	1,1%	1,3%	1,4%	1,7%
Dotations aux collectivités	3,7 Milliards En moins	3,67 Milliards En moins	2,63 Milliards En moins	3 Milliards En moins

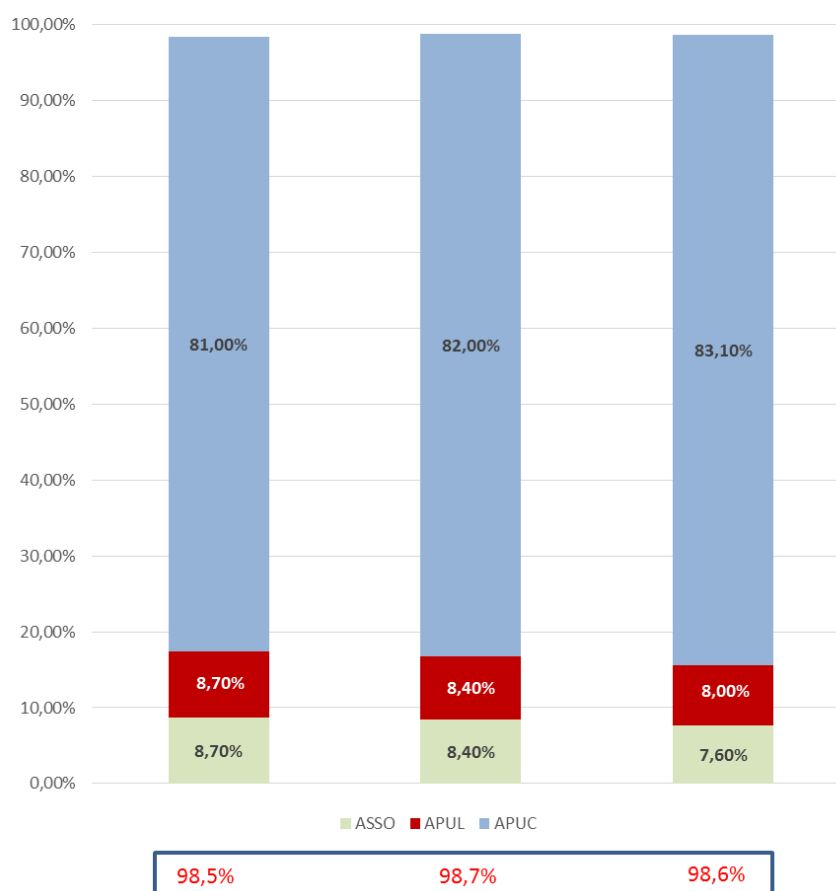
Décomposition et évolution du déficit français :

En 2019, le ratio d'endettement augmenterait de 0,2 point à 98.7%. La progression du déficit s'explique notamment par la double prise en charge du CICE transformé en allègement de cotisations.

Une baisse du ratio d'endettement est envisagée en 2020 notamment du fait de la baisse du déficit qui s'élèverait à 2,2% du PIB.

Pour rappel, pour la première fois depuis 10 ans, le déficit public était repassé sous la barre des 3% du PIB en 2017. En 2018, le déficit représentait 2,6% du PIB puis, celui-ci augmenté en 2019 à 2,8%.

Prévision d'évolution du ratio d'endettement années 2018 à 2020



Ratio d'endettement au sens de Maastricht

En 2018, la part de l'endettement des administrations centrales (APUC) s'élevait à 81 % du PIB. Celles des administrations de la sécurité sociale (ASSO) et des administrations publiques locales (APUL) représentaient pour chacune 8,7% du PIB.

En 2020, le ratio d'endettement des APUL et des ASSO diminuerait respectivement de -0,4% et -0,8%. Ainsi en 2018, le montant total de la dette publique s'établissait à 2 315 Mds €.

Croissances des dépenses publiques :

Les prévisions du gouvernement en ce qui concerne les dépenses des administrations publiques locales font apparaître les éléments suivants :

- Une maîtrise des dépenses hors investissements conformément à la loi de programmation des dépenses publiques 2018-2022
- Une fin de mandat qui se traduira par une baisse des investissements en 2020 après un rehaussement constaté en 2019.
- Les dépenses de fonctionnement connaîtront une évolution maîtrisée en 2019 (+1,15%). En 2020, les dépenses de fonctionnement progresseront de 0,7% à champ courant.
- La contractualisation mise en œuvre dès 2018 s'est traduite par une évolution des dépenses de fonctionnement de 0,4% en 2018. Il est attendu que ces dernières évoluent de 1,2% en 2019 et 2020.

La Loi de Finances pour 2020 :

La réforme de la fiscalité locale (article 16)

La suppression de la taxe d'habitation (TH) pour l'intégralité des foyers fiscaux français constituait l'un des engagements phares du candidat Macron. L'article 16 de la LFI pour 2020 (anciennement article 5 du PLF) en décline les modalités.

La Loi de finances confirme qu'approximativement 80 % des foyers fiscaux français (les 80 % les plus modestes par rapport au total de la population) ne paieront plus aucune cotisation de TH sur leur résidence principale à compter de cette année.

Pour les 20 % des contribuables restants, l'allègement atteindra, dans la version actuelle du texte, 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

COMPTES ADMINISTRATIFS :

Le compte administratif de l'année 2019 permet, de constater un solde:

-en fonctionnement de 737.153 ,79€

-et en investissement de 993.868 ,96€

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 provisoire
Recettes fonctionnement	3.438.220,27€	3.393.412,37	3.386.843,55	3.350.968,67
Dépenses fonctionnement	3.022.420,71€	2.932.655,61	3.085.212,78	3.139.712,69
solde	415.799,56€ +report 401.952,76€ =817.752,32€	460.756,76 + report 733.752,32 =1.194.509,08	301.630,77 +report 694.509,08 =996.139,85	211.255,98 +report 525.897,81 =737.153,79
Recettes investissement	1.475.851,18€	1.450.037,88	901.688,47	1.416.642,59
Dépenses investissement	1.253.919,21€	1.966.325,31	858.446,98	758.509,23
Solde	221.931,97€ + report 586.849,57€ =808.781,54€	-516.287,43 + report 808.781,54 =292.494,11	43.241,49 +report 292.494,11 =335.735,60	658.133,36 + report 335.735,60 =993.868,96
RAR (restes à Réaliser)	Recette 375.664,60€ Dépense 529.636,06€ Solde global +654.810,08€	Recettes +147.501,99 Dépenses -251.952,20 = -104.452,21	Recettes 125.037,95 Dépenses -315.811,46 =-190.773,51	Recettes 125.037,95 Dépenses -916.252,80 = -791.214,85
		Auto Financement en Investissement 188.043,90	Auto Financement en Investissement 144.962,09	Auto Financement en Investissement 202.654,11

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE RESTE POSITIVE AVEC UN RESULTAT DE CLOTURE EXCEDENTAIRE

FONCTIONNEMENT

RECETTES EN FONCTIONNEMENT:

* IMPOTS DIRECTS :

	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe habitation	21,43	21,43	21,43	21,43	21 ,43
Taxe foncière (bâti)	28,59	28,59	28,59	28,59	28,59
TF (non bâti)	76,54	76,54	76,54	76,54	76,54
Montant des impôts perçus	1.422.771	1.443.132€	1.431.601	1.461.451	1.491.196

DOTATIONS :

évolution de ces concours	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	804.077€	739.074€	695.399€	697.990	701.244€
Dotation solidarité rurale	97.771€	112.117€	138.716€	148.611	159.486€
Dotation Nationale de péréquation	180.187€	176.726€	174.750€	180.329€	180.553€
FPIC Fonds péréquation intercommunal communal	86.432€	104.023€	96.370€	96.025€	94.909€
Dotation CCCO	83.802,96€	83.802,96€	83.802,96€	83.802,96€	83.802,96€

Il est proposé d'envisager des recettes pour un montant inférieur, en raison du contexte de la baisse des ressources. Et la taxe d'habitation est progressivement supprimée.

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT :

*CHARGES :

	2015	2016	2017	2018	2019
Chapitre 11 Charges à caractère général	1.075.115	1.037.719	915.305	1.078.058	1.142.463
Chapitre 12 Charge de personnel	1.455.868	1.380.326	1.382.000	1.324.467	1.342.654
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	438.047	425.878	431.647	413.160	354.496
Chapitre 66 Charges financières	78.271	72.721	68.792	62.972	60.935
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	15.637	21.765	12.714	13.360	9.699

	2015	2016	2017	2018	2019
Fournitures administratives, papier, cartouches.... Compte 606/4	11.498,63€	15.070,26€	9.626	12.767	11.761
Produits d'entretien Compte 606/31	10.874,73€	9.258,02€	7.460	4.653	6.284
Matériel, fournitures Service technique Compte 606/32	34.372,87€	36.762,72€	29.627	48.416	45.304
Entretien et Travaux en Fonctionnement Compte 615	372.259,11€	352.263€	220.991	304.498	342.291

***EMPRUNTS :**

	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunt : Capital restant dû	1.694.085,72	1.576.730,44	1.451.989,07	1.731.057,61	1.781.633,45
Nouvel emprunt			300.000€ (=annuité de 61.193€ à compter de 2018)		
		Un emprunt se termine en 2016 : travaux d'électrification	Fin emprunt salle Besson en avril 2017 (annuité 44.092€)		

PROJETS ET CONTRIBUTIONS POUR 2020

- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie
- Entretien de l'éclairage public
- Vérification des bâtiments et des extincteurs
- Reprise des concessions au cimetière
- Contribution 2020 au SDIS : 131.785€ (en 2019 : 128.390€)
- Cotisation GEPU (gestion des eaux pluviales) à la CCCO : 7.548€ pour 2019 et 11.735€ pour 2020
- Ecoles :

- Contribution pour la caisse des écoles
- Une journée « classe verte » organisée pour les CM2

(en juin 2019 : coût total de 2.360€)

- Associations :

Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale. Il est proposé de renouveler cette participation. (en 2019 : 1.485€ par la commune)

Citoyenneté :

Il est proposé de renouveler :

- le FTU (fonds travaux urbains) à hauteur de 30.000€ sur 2 ans (2019 et 2020), dont 15.000€ de subvention par la région, et une participation de 15.000€ par la commune sollicitée
- le PIC (projet d'initiative citoyenne) à hauteur de 1.250€ à verser à l'association Lapage, porteuse du projet
- le CUA (contrat unique pour l'agglomération) pour un budget prévisionnel de :
 - 8.460€ pour le 1^{er} projet (cultivons nos assiettes) dont 6.768€ de subvention d'Etat et 1.692€ par la commune
 - 16.855€ pour le 2^{ème} projet (écocitoyen) dont 13.484€ de subvention d'Etat et 3.371€ par la commune
- le quartier d'été, pour un coût estimé de 6.000€, dont 3.000€ de subvention par la région, une participation communale sollicitée de 3.000€

EN INVESTISSEMENT :

RECETTES EN INVESTISSEMENT :

Prévisions pour 2020	
Report excédent de 2019	993.868,96€
FCTVA (fonds compensation TVA)	20.000€
Taxe d'aménagement	15.000€
amortissements	174.352,27€
Subvention SMTD	125.037€

DEPENSES EN INVESTISSEMENT :

Comptes 21 et 23	2016	2017	2018	2019
Total 21 + 23	993.590,16€	1.774.987,51	679.715,04	758.509
Travaux Et investissements divers	-travaux SMTD -démolition sur terrain Giorgetti -travaux divers écoles -le Géant -véhicule -tables et chaises -ordinateurs	-travaux SMTD -rue Concorde -maincourante du stade Lion -une classe école Lebas -travaux des 2 maisons (rue Lebas) -Horloges de l'église	-Etudes et Travaux rues Acacias, Rosiers, Pasteur -Toiture /électricité- rue Lebas -éclairage public	-création square Bernonville -travaux rue Rosiers -démarrage travaux PMI -toiture école Paix -travaux stade lion -luminaires Led Coquelet -éclairage public Led rue Péri -Chaises école L Michel -colombarium -lave-linge et sèche-linge

TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2020 :

(dont les RAR : restes à réalisés reportés de 2019 sur 2020)

Acquisition parcelle (AK113)	2.000€
Acquisition maison (Mme Houcke)	50.000€
Solde travaux SMTD (RAR)	170.000€
Solde travaux PMI (RAR)	61.702€ (TCE) 13.702€ (Carrobat) 4.731€
Travaux rue du Calvaire	905.025€
Sol salle Chauffour	15.660€
Toiture école maternelle Chauffour	75.648€

Chéneau école Louise Michel	17.943€
Cours école PGD Gennes	46.809€
Ralentisseurs rue Joigny (RAR)	8.415€
Eclairage Led rue Faily	23.940€
Travaux entrées de ville (FTU – RAR)	3.744€
Isoloirs	2.500€
Mobilier école Lebas	1.600€
Mobilier école PGD Gennes	3.560€
Mobilier école la Paix	4.500€
Tables et bancs	885€
Chaises (clsh, salle fêtes, location)	2.391€
Etagères BCD	906€
Fontaine eau cantine et meuble	1.500€
Vidéosurveillance centre aéré (RAR)	4.855€
Matériel informatique	20.000€
Autolaveuse	6.000€
Broyeur	3.140€
Elagueur (RAR)	809€

CAF : CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT

	2016	2017	2018	2019
CAF (capacité d'Autofinancement) Brute (recettes moins dépenses moins cessions du compte 775)	408.489,56€	395.848,19	281.476,33	211.302,00
CAF nette (CAF brute moins remboursement du capital des emprunts)	-125.229,20€ =283.260,36€	-129.028,76 =266.819,43	-150.415,96 =131.060,37	-191.491,00 =19.811,00

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité approuve le rapport d'orientation budgétaire.

2. Subventions

- Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ pour 2 fresques à l'école Louise Michel

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 500€ pour 2 fresques de l'école Louise Michel.

- Il est sollicité une subvention exceptionnelle de 200€ par la menuiserie pour continuer leurs activités.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accorde une subvention de 200€ pour la menuiserie.

- Il est sollicité une subvention exceptionnelle de 300€ par l'association AF photo pour leur participation aux fêtes de Noël 2019.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement d' une subvention exceptionnelle de 300€ par l'association AF photo pour leur participation aux fêtes de Noël 2019.

- Il est sollicité une subvention exceptionnelle de 820€ par l'harmonie pour une nouvelle bannière.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 820€ par l'harmonie pour une nouvelle bannière.

- Il est sollicité une subvention exceptionnelle de 400€ pour l'association M'Danser (200€ pour leur participation à la fête des mères et 200€ pour leur participation aux festivités de Noël).

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 400€ pour l'association M'Danser (200€ pour leur participation à la fête des mères et 200€ pour leur participation aux festivités de Noël).

SUBVENTION SOLLICITEE PAR LA COMMUNE :

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de demander une subvention pour la vidéo-surveillance du centre social au titre du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance)
 - Le devis est de 4.955€ HT, soit 5.946€ TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

-approuve le projet

- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour la vidéo-surveillance (le devis est de 4.955€ HT, soit 5.946€ TTC) du centre social au titre du FIPD, et à signer tous les documents y afférant.

3. Ouverture des crédits budgétaires en investissement

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ouvrir les crédits budgétaires en investissement, correspondant à 25% maximum du montant inscrit au budget primitif 2019 : il est proposé **un montant modifié de 285.988,30€** qui seront affectés selon le détail ci-dessous, ceci afin de régler les factures du premier trimestre. Ces montants seront repris au budget primitif :

Taxe aménagement (trop perçu)	Compte 10226/01	355,96€
Plantations résidence des Oliviers	Compte 2128/823	2.323,20€
Pose des luminaires rues Sauternes/ Pujol	Compte 21538/814	966,00€
Marché public rue du Calvaire	Compte 2315/822	Montant modifié :276.758,50€

		(au lieu de 288.368,50€)
Cumulus salle Petit Paris	Compte 2135/020	1.824,00€
Etagères BCD (Manutan)	Compte 2188/020	906,62€
Travaux SDF (meuble/évier)	Compte 2135/020	979,20€
Isoloirs élections	Compte 2188/020	1.873,82€
Acte propriété reçu 31/1 Parcelle AH458 (460 ares) Mr Lagache	Compte 2111/824	1,00€
TOTAL		297.597,30€ -11.610€ +1,00€ =285.988,30€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise les ouvertures de crédit selon le détail ci-dessus.

4. Délibérations pour les emplois contractuels

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT

D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A

UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

L'assemblée délibérante;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services techniques et les services d'animation;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

- A ce titre, seront créés, **au titre de l'année 2020** :

- ♦ au maximum 51 emplois ETP (équivalents temps plein) non permanents à temps complet ou à temps non complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C;
- ♦ au maximum 20 emplois ETP non permanents à temps complet ou non complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

L'assemblée délibérante;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

5. Immobilier

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de céder au Département du Nord une partie de trottoir rue de Douai (RD 645) et de signer tous les documents y afférents. Des cessions ont été effectuées lors des travaux du SMTD à la commune. Les trottoirs des routes départementales doivent appartenir au Département.
 - Les parcelles à rétrocéder au Département pour l'euro symbolique sont les suivantes : AD 176 / 341 / 177 / 180 / 181 / 184 / 185 / 190 / 340 / 195 / 339 / 198 / 203 / 338 / 208 / 337 / 213 / et 218
 - Un avis a été sollicité auprès des domaines et indique « transfert pouvant se réaliser à l'euro symbolique »

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à céder au Département du Nord une partie des trottoirs de la rue de Douai, comme définis ci-dessus, pour l'euro symbolique, et à signer tout document y afférent.

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer la cession avec Madame Lefebvre et Monsieur Hosselet, domiciliés rue Lebas, pour la parcelle enclavée AK 257, au prix de 5.830€ (en conformité avec l'avis des domaines).

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la cession avec Madame Lefebvre et Monsieur Hosselet, domiciliés rue Lebas, pour la parcelle enclavée AK 257, au prix de 5.830€ (en conformité avec l'avis des domaines)

6. Cartes or

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation que la commune prenne en charge la totalité de chaque carte or pour l'année 2020.

(La délibération N°2019/12/13 du 3/12/2019 avait décidé la prise en charge de 50%.)

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la prise en charge intégrale de chaque carte or pour l'année 2020.

7. Médailles

Monsieur le Maire informe de 2 médailles pour le personnel communal :

-Mme Maire : échelon argent (20 ans)

-Mme Ansart : échelon vermeil (30 ans)

Informations votes précédents : 130€ (argent) et 190€ (vermeil)

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide du versement des primes comme définies ci-dessus.

8. Assurance statutaire avec le CDG 59

Monsieur le Maire rappelle que le contrat en cours prendra fin le 31 décembre 2020.

Le centre de Gestion propose le renouvellement, à la condition de leur donner mandat par délibération avant le 31 mars 2020.

Pour information :

-Cotisation en 2017 : 61.065€ (prestations reçues : 53.360€)

- Cotisation en 2018 : 64.480€ (prestations reçues : 36.307€)
- Cotisation en 2019 : 63.230€ (prestations reçues : 34.228€)
- cotisation en 2020 : 62.436€

Vu l'opportunité par la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents

Le conseil, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux

Vu le code de la commande publique

Propose :

-que la commune donne mandat au CDG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

-que la commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées

-que ce contrat de groupe prévoit la prise en charge de tout ou partie des risques suivants pour les agents CNRACL : maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption, accident de service, maladie professionnelle imputables aux services, décès, longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité donne mandat au CDG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire, se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées suivant les conditions énumérées ci-dessus.

9. Commission des écoles du 15 janvier 2020

Etaient présents : Mesdames BETRANCOURT, EICKMAYER
Messieurs SAROT, DESSAINT

Etaient excusés : Madame LAUDOUX
Monsieur ROCHE

1. Rappel des effectifs

NOM DES ECOLES	EFFECTIF
Chaufour (le)	47
Jean Baptiste LEBAS	70
Paix (la)	52
Louise MICHEL	170
Pierre Gilles de GENNES	93
TOTAL :	432

2. Les élections des représentants des parents d'élève

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES	COMPOSITION
Chaufour (le)	2 titulaires et 2 suppléants
Jean Baptiste LEBAS	3 titulaires et 3 suppléants
Paix (la)	2 titulaires et 1 suppléant
Groupe scolaire	11 titulaires et 2 suppléants

3. Les différents conseils d'école

Ecole Jean Lebas

Les sorties

Chaque vendredi matin, depuis le 20 septembre, les 3 classes de l'école pratiquent des parcours de motricité.

Cette année l'école a offert à chaque élève de la classe de Madame DEWALLE un sac de sport.

Le 26 septembre : sortie au bois du chaufour

Le 17 octobre : spectacle de marionnette.

Le 18 octobre : un goûter Halloween.

Le 17 décembre : projection du film de Noël.

Les intervenants

Madame POULAIN pour un atelier lecture.

Vanessa intervient également au sein de l'école dans les 3 classes pour une lecture d'album (En raison de la fermeture de la bibliothèque pour travaux)

Questions diverses

Les 3 réserves extérieures ont été détruites, l'école est dans l'attente de la pose d'un bungalow.

Les pinces- doigts ont été posés.

Ecole La Paix

Organisation pédagogique et vie de l'école :

Sorties régulières pour les moyens-grands au gymnase, les jeudis (Toutes les deux semaines pour les élèves de grande section et une fois par mois pour les élèves de moyenne section)

Actions

Le 26 septembre : journée du sport.

Du 7 au 11 octobre : semaine du goût.

Le 13 décembre : Marché de Noël.

Le 17 décembre : projection du film de Noël.

Le 20 décembre : chorale de Noël.

Sécurité

Plan Vigipirate : fermeture des grilles pendant les heures de classe.

L'exercice incendie a été réalisé

Demande de retracer à la peinture l'espace prévu dans la cour pour le regroupement des élèves et du personnel évacué durant l'exercice incendie.

Questions diverses

Les parents souhaitent qu'une marelle soit tracée dans la cour.

Remerciements pour la remise en peinture de l'école.

Ecole du Chauffour

Les temps forts de l'année

Septembre : journée du sport

Octobre : semaine du goût

Novembre : animation sur le tri des déchets en classe de MS/GS le 07/11/2019 auprès de Cœur d'Ostrevent.

Novembre : sortie à l'orchestre de Douai

Décembre : marché de Noël

Janvier : mois de la galette

Mars/Avril : bal pour le carnaval avec l'école La Paix.

Les remerciements

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le prêt de matériel, les impressions de documents couleur, l'approvisionnement de la pharmacie, la réparation de la toiture de la salle de motricité et la pose d'un bac récupérateur d'eau.

Le groupe scolaire élémentaire

Actions sportives

Basket : 6 séances réparties comme suit :

Période 1 : les CM2

Période 2 : Les CE2 et CM1

Piscine :

Toutes les classes du CP au CM2 iront à la piscine le jeudi matin.

L'année est répartie par période de 6 à 7 séances en moyenne par classe.

Cette activité est entièrement financée par la municipalité (transports + leçons)

Volley :

Activité gratuite organisée par le comité du nord de volley Ball, pour 5 séances par classe.

Remerciements

Une trousse de PPMS a été mise à la disposition de l'école par la Mairie.

Des brises- vues ont été installés dans les classes du haut à l'école Louise Michel.

4. Cantine

On constate une fréquentation régulière.

Au repas de Noël, les enfants ont reçu un petit cadeau offert par Lys restauration et la visite du père Noël.

Depuis le renouvellement du marché public de la cantine, deux produits Bio sont au menu tous les jours et une fois par semaine il y a un menu végétarien, conformément aux textes en vigueur.

5. Questions diverses

Les écoles maternelles

Les enfants ont reçu un livre avec des friandises, par les élus, qui étaient accompagnés du père Noël.

Le film qui a été projeté pour les maternelles était : « La maison de Mickey, à la rescousse du père Noël »

Les écoles primaires

Les CM2 ont reçu un dictionnaire et un Bescherelle.

Les enfants de Pierre Gilles de Gennes ont pu voir le film : « Sherlock Gnomes »

Les enfants de l'école Louise Michel ont quant à eux visionné : « Tad et le secret du rois Midas »

Cette année le coût des livres a été de 2207,50 €

Le coût des films : 1341,23€.

Les prochains conseils d'école :

Jean Lebas : le 11/02/2020

Le Chauffour : le 13/02/2020 et le 04/06/2020

La paix : le 06/03/2020

Le groupe scolaire : 03/03/2020 et le 26/6/2020

Les fêtes d'école :

Mardi 9 juin pour l'école Pierre Gilles de Gennes

Mardi 23 juin pour l'école Louise Michel

10. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que la CCCO a délibéré le 5/12/2019 pour une aide concernant l'accession à la propriété aux personnes ayant des ressources inférieures aux plafonds du prêt à taux zéro.

La subvention communautaire pour :

- un ménage composé de 3 personnes est de 3.000€.

-4 personnes au moins : 4.500€

-un ménage habitant dans un quartier en « politique de la ville » : 1.000€

- **AJOUT SOLLICITE** : Monsieur le Maire propose la ré -ouverture des mercredis récréatifs.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise cet ajout et accepte la ré-ouverture des mercredis récréatifs pour une date prévisionnelle au 11 mars 2020.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h48.